

CIMETIERE OUEST – LA POMMERAYE

PLAN



LOCALISATION

Route de Beausse – la Pommeraye

Contact : Mairie de la Pommeraye : 02-41-77-78-11

accueil@mauges-sur-loire.fr

EQUIPEMENT OU ESPACE PROPOSE

- **TERRAIN COMMUN** 0.4m² ou 2m²

Inhumation en fosse simple (1 seul corps)

Un monument léger peut être posé

Délai de rotation : 8 ans

- **TERRAIN EN CONCESSION :**

- **TERRAIN TRADITIONNEL** 0.4m² ou 2m²

Terrain pour fosse (simple ou double) ou pour caveau de 1 à 3 cases

Semelle obligatoire : 0.20 m de chaque côté en ciment

Espace intertombe : 0.40 m

Rien ne peut être posé ou planté dans l'espace intertombe

TERRAIN PRE-EQUIPE DE CAVEAUX de 2 cases à concéder

-Semelle en ciment pré-installée : pas de pose de semelle supplémentaire

Rien ne peut être posé ou planté dans l'espace intertombe

Règles particulières à la marbrerie

Dimension maximale de la tombale L 2m/l 1m

Hauteur maximale de la stèle : 1.50 m

*JARDIN DE DISPERSION

Dispersion des cendres uniquement sur les ardoises; effectuée soit par la famille ou les proches, soit par l'opérateur funéraire.

Règles particulières à la plaque d'identification du défunt

La plaque d'identification des défunts fait l'objet d'une concession. Elle est achetée par la famille chez le professionnel de son choix qui procédera à la fixation.

Longueur : 9.3 cm - largeur : 4 cm épaisseur : 0.5 cm

Support plexiglass

Lettre gravées or – police Arial

Inscription : nom, prénom, année de naissance et de décès du défunt.

Règles particulières pour les travaux

La plaque d'identification du défunt est fixée par la ville de Mauges-sur-Loire.

Règles particulières pour le recueillement

Fleurissement autorisé le jour de la dispersion. Les fleurs seront retirés au bout de 5 jours par le service espace vert de la ville, sauf retrait avant par les familles.